



Membres du conseil d'administration de Rowing Canada Aviron (RCA)

Mission de RCA

La mission de RCA est de réaliser, de stimuler et de favoriser la croissance et l'excellence au sein de la communauté d'aviron au Canada.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site web de RCA à : <http://rowingcanada.org/fr>

Fonctions

Le conseil vise à appuyer les activités de RCA et à faire preuve de leadership et de gouvernance stratégique axés sur la mission. Les opérations annuelles sont dirigées par le ou la chef de la direction de RCA, mais le conseil et le ou la chef de la direction forment un partenariat et il est attendu que le conseil collabore. Cette collaboration est essentielle. Les membres du conseil d'administration doivent notamment :

- Faire preuve de leadership, de gouvernance et de vigilance
- En collaboration avec le ou la chef de la direction, participer annuellement à l'élaboration et à l'approbation du plan stratégique de RCA
- Être un conseiller fiable pour le ou la chef de la direction dans la mise en œuvre du plan stratégique de RCA
- Examiner les objectifs et les indicateurs de mesure établis par RCA pour évaluer l'impact et évaluer régulièrement la performance et l'efficacité de ces indicateurs de mesure
- Réviser l'ordre du jour et les documents connexes avant les réunions du conseil et des comités
- Approuver le budget annuel de RCA, les rapports d'audit et les décisions liées aux affaires matérielles (décisions de plus de XX \$); être informé des responsabilités juridiques et fiduciaires et les respecter
- S'ils sont membres du comité des ressources humaines, participer à l'évaluation annuelle du ou de la chef de la direction
- S'ils sont membres du comité des mises en candidature, participer au dépistage et au recrutement d'autres membres du conseil
- En collaboration avec le ou la chef de la direction et d'autres membres du conseil, faire preuve de leadership afin de veiller à la concrétisation des résolutions du conseil
- Siéger à des comités ou des groupes de travail et réaliser des mandats particuliers
- Représenter RCA auprès des parties prenantes, notamment des membres et agir de personne-ressource auprès des comités de RCA et d'ambassadeur pour l'organisation
- Veiller à ce que le conseil d'administration, le cadre de bénévoles et le personnel soient le reflet de la diversité des communautés desservies par RCA

Mandat et participation du conseil

Les membres du conseil de RCA sont élus pour un mandat de deux ans et sont admissibles à une réélection. Des réunions en personne ont lieu au moins trois fois par année la fin de semaine. Des réunions par téléphone ont lieu presque tous les mois.

Qualités requises

Si la mission de RCA vous tient à cœur et si vous avez de l'expérience de direction en matière de conseils et de bénévolat, il s'agit d'une occasion extraordinaire. Les membres choisis doivent avoir de l'expérience de leadership dans un secteur commercial, gouvernemental, philanthropique ou à but non lucratif. Leurs réalisations leur permettront d'attirer d'autres membres qualifiés et productifs.

Le candidat idéal possède les qualifications suivantes :

- Une grande expérience professionnelle et des réalisations importantes en matière de direction dans un secteur commercial, gouvernemental, philanthropique ou à but non lucratif
- Un engagement envers les parties prenantes et les membres de RCA ainsi qu'une compréhension de leurs besoins, préférablement en s'appuyant sur une expérience acquise
- Diplomatie avisée et talent naturel pour entretenir de bonnes relations ainsi que pour convaincre et rassembler les gens et pour parvenir à un consensus
- Être intègre, crédible et avoir à cœur l'amélioration de la vie des bénéficiaires de RCA

Les membres du conseil d'administration de RCA ne sont pas rémunérés, à l'exception des coûts liés aux tâches de soutien administratif, aux déplacements et à l'hébergement en lien avec les tâches des membres du conseil.